

Fiche de données de sécurité  
Conformément au règlement (UE) 2015/830

## pH - Powder

Date de rédaction : 01 Janvier 2007

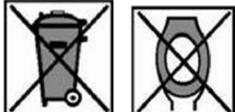
Version No.5

Date de révision: 03/01/2022

1		SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE
1.1	Identificateur de produit Nom commercial	pH- POWDER
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	pH- Powder abaisse le pH du produit dans les solutions nutritives hydroponiques.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
	Raison sociale	Terra Aquatica
	Adresse	4, boulevard du Biopole 32500 FLEURANCE
	No de téléphone	+33 (0)5 62 06 08 30
	Adresse E-mail	<a href="mailto:info@terraaquatica.com">info@terraaquatica.com</a>
1.4	Numéro d'appel d'urgence	
1.4	Services médicaux / secours	15
	Pompiers et secours	18
	Police	17
	Ligne d'appel d'urgence de l' UE	112
	Centre d'information toxicologique ORFILA (INRS) Centre d'information toxicologique Sud Ouest	01 45 41 59 59 05 61 77 74 47
2		SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS
2.1	Classification de la substance ou du mélange	

	Definition du produit	Substance mono-constituant	
	Reg. 1272/2008/CLP	Conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP), le produit est jugé dangereux. Skin Corr./Irrit. 1B H314	
	Informations additionnelles		
	Dangers pour l'homme	Au contact avec de l'eau, il forme un acide phosphorique et de l'urée qui peuvent provoquer des brûlures et lésions oculaires graves.	
	Risques environnementaux	Aucun	
	Dangers physico-chimiques	Aucun	
	Autres dangers	Aucun	
2.2	<b>Éléments d'étiquetage</b>		
	Conformément au Reg. 1272/2008/CLP et ses adaptations		
	Pictogramme de danger		
	Mot de danger	DANGER	
	Mention de danger	H314 Provoque des brûlures de la peau. H318 Provoque des lésions oculaires graves.	
	Mention d'avertissement	Phrases P P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 Tenir hors de portée des enfants P103 Lire l'étiquette avant utilisation P260-a Ne pas respirer les poussières. P280 Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Porter des vêtements de protection. P314 En cas d'inconfort, consulter un médecin.	
2.3	<b>Autres dangers</b>		
		Aucun	
3	<b>SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS</b>		
3.1	<b>Substances</b>	Substance mono-constituant	
	<b>Nom chimique</b>	<b>Concentration (%)</b>	<b>N° Cas</b>
	Phosphate d'urée	100%	4861-19-2
3.2	<b>Mélanges Nom</b>	<b>Non applicable</b>	
4	<b>SECTION 4 : PREMIERS SECOURS</b>		
	D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.		
4.1	<b>Description des premiers secours</b>		
	En cas de contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin immédiatement.	
	En cas de contact cutané	Rincer abondamment la région irritée à l'eau pendant au moins 15 mn. Enlever les vêtements contaminés.	

		Consulter un médecin immédiatement. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
	En cas d'ingestion /aspiration	Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical.
	En cas d'inhalation	En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin immédiatement. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome.
	Protection de ceux qui prodiguent les soins de premiers secours :	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
	Autres données	Pour d'autres détails de l'administration des premiers soins, comprenant sans s'y limiter des effets plus graves pour la santé, le médecin peut consulter le centre d'informations toxicologiques, permanence téléphonique : voir section 1.4
4.2	<b>Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	<i>Effets aigus potentiels sur la santé :</i> Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves. Inhalation : Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures. Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.  <i>Signes/ symptômes de surexposition :</i> Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur larmoiement rougeur Inhalation : Aucune donnée spécifique. Contact avec la peau : Douleur ou irritation, rougeur, la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître Ingestion : Aucune donnée spécifique.
4.3	<b>Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Note au médecin traitant Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Traitements spécifiques Pas de traitement particulier.
5	<b>SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b>	
5.1	<b>Moyens d'extinction</b>	Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques de non-inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie avoisinant ou de maintien de la combustion, provoqué par manipulation, stockage ou usage non conforme, les moyens d'extinction suivants peuvent être utilisés : dioxyde de carbone (CO2), mousse, poudres chimiques, et en cas d'incendie étendu, également jet d'eau pulvérisé. Moyens d'extinction inappropriés :

		En cas d'incendie, ne pas utiliser : Jet d'eau
5.2	<b>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	Dangers dus à la substance ou au mélange : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion. Risque lié aux produits de décomposition thermique : Un incendie dans l'espace environnant produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de composition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les poussières, les vapeurs ou les fumées dégagées par la combustion des produits.
5.3	<b>Conseils aux pompiers</b>	<u>Actions protectives à mettre en place lors de la lutte contre l'incendie</u> Isoler rapidement le lieu en évacuant toutes les personnes de la zone proche de l'incident en cas d'incendie. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Eloigner les conteneurs du feu si cela peut être fait sans risque. Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée pour maintenir au frais les récipients exposés à l'incendie. <u>Equipements de protection appropriée</u> Le produit n'est pas combustible. En cas d'incendie dans l'espace environnant, on peut utiliser des moyens d'extinction et des équipements de protection appropriés pour les autres matériaux présents (vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel), conformes à la norme EN469 pour un niveau de protection de base pour les incidents chimiques. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/EC.
5.4	<b>Autres informations</b>	Dispositions supplémentaires : Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relative aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, si cela est possible réfrigérer les récipients et les réservoirs de stockage des produits susceptibles de s'enflammer et exploser en raison des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.
<b>6</b>	<b>SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE</b>	
<b>6.1</b>	<b>Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	
	Pour les non-secouristes	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adaptée.
	Pour les secouristes	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention »
6.2	<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	 Éviter la contamination des sols, des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Si cela se produit, en informer les autorités compétentes.
6.3	<b>Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	

	Méthode de confinement :	Couverture des égouts
	Procédure de nettoyage :	<p><b>Petit déversement accidentel :</b> Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Éviter la formation de poussières. Aspirer avec un aspirateur à filtre HEPA ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Le produit non contaminé peut être utilisé pour son application prévue.</p> <p><b>Grand déversement accidentel :</b> Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Éviter la formation de poussières. Ne pas balayer à sec. Aspirer avec un équipement doté d'un filtre HEPA et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.</p>
	Autres Informations :	Ne pas mettre en contact le produit renversé avec des matériaux combustibles ou incompatible. Le personnel chargé du nettoyage doit porter un équipement pour protéger la peau et les yeux ainsi que pour se protéger des vapeurs.
6.4	Référence à d'autres rubriques	<p>Rassembler les restes dans un contenant identifié : voir point 13 pour l'élimination.</p> <p>Équipement de protection individuelle : voir la section 8</p> <p>Considérations relatives au retrait : voir la section 13.</p> <p>Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.</p>
7	<b>SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE</b>	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	<p>Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ces conteneurs.</p> <p><b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :</b> Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.</p>
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités	Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement.
	Utilisations finales particulières	<p>Pas d'utilisations finales particulières.</p> <p>Bonnes pratiques : conserver dans les récipients fermés. Fermer les contenants avant et après</p>

7.3		chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur. Entreposer dans des zones dont la chaussée est imperméable.			
<b>8 SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE</b>					
8.1	<b>Paramètres de contrôle</b>	Limites d'exposition professionnelle : Aucune valeur de limite d'exposition connue.			
<b>DNEL/DMEL</b>					
	Nom du produit/ composant	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>	<b>Population</b>	<b>Effets</b>
	Phosphate d'urée	DNEL	2.92mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
8.2	<b>Contrôles de l'exposition</b>	Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Consulter un médecin si nécessaire. Porter des gants appropriés et une protection pour les yeux/ le visage. Porter un appareil respiratoire avec filtre à poussières. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.			
8.2.1	Contrôle technique approprié	Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.			
8.2.2	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)	<p>Mesures d'hygiène :</p> <p>Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Une installation de lavage ou de l'eau doit être accessible pour le nettoyage des yeux et de la peau. Utiliser des protections individuelles mis sur le marché en respect des dispositions du règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016.</p> <p>Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés au risque, maintenus propres et correctement entretenus en respect des dispositions du code du travail.</p>			
a)	Protection des yeux et du visage	Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Recommandé : Lunettes étanches bien ajustées CEN : EN166			
b)	Protection de la peau	Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.  > 8 heures (temps avant transpercement) : Gants : Il est recommandé de porter des gants de protection d'une épaisseur supérieure à 0.35mm lors de l'utilisation courante de ce produit.			
c)	Protection respiratoire	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Recommandé : Le filtre P2 (EN 143)			
	Protection du corps	L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.			
8.2.3	Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la			

		protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.
<b>9</b>	<b>SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b>	
<b>9.1</b>	<b>Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</b>	
	Aspect	Etat physique : pH- Powder est en poudre cristallisée (solide) Couleur : Blanc
	Odeur	Aucune odeur
	pH	2,7 - 2,8 [Conc. (% poids / poids): 0,5 g/l ]
	Point de fusion	>200°C
	Point de congélation	Non déterminé
	Point initial d'ébullition ou intervalle d'ébullition	>200°C
	Point d'éclair	Non déterminé
	Taux ou indice d'évaporation	Non déterminé
	Inflamabilité	Non inflammable
	Limites supérieures/ inférieures d'inflamabilité 'LSI LII) ou limites supérieures/ inférieures d'explosivité (LSE, LIE)	Non déterminées
	Pression de vapeur	< 0,1 hPa
	Densité de vapeur	Non déterminé
	Densité relative	1,77 @ 20 °C
	Solubilité	> 100 g/l @ 20 °C Soluble dans les substances suivantes : l'eau froide
	Coefficient de partage noctanol / eau	-1,73 @ 20 °C
	Température d'auto-inflammation	Non déterminé
	Température de décomposition	Non déterminé
	Viscosité	Non déterminé
	Propriétés explosives	Aucun
	Propriétés comburantes	Aucun
	Indice de réfraction	Non déterminé
	Pouvoir rotatoire	Non déterminé
<b>9.2</b>	<b>Autres informations</b>	
9.2.1	Informations concernant les classes de danger physique : Aucune information additionnelle	
<b>10</b>	<b>SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ</b>	
<b>10.1</b>	<b>Réactivité</b>	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
<b>10.2</b>	<b>Stabilité chimique</b>	pH- Powder est stable à la température ambiante dans les emballages fermés et dans des conditions normales de stockage et de manipulation.

10.3	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de risque de réactions dangereuses dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.
10.4	<b>Conditions à éviter</b>	Éviter toute contamination incluant celle par les métaux, la poussière ou les substances organiques.
10.5	<b>Matières incompatibles</b>	Aucune données spécifiques.
10.6	<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
11	<b>SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b>	
11.1	<b>Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Toxicité aiguë</li> <li>b) Corosion cutanée / irritation cutanée</li> <li>c) Lésions oculaires graves/ irritation oculaire</li> <li>d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée</li> <li>e) Mutagénicité sur les cellules germinales</li> <li>f) Cancérogénicité</li> <li>g) Toxicité pour la reproduction</li> <li>h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</li> <li>i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</li> <li>j) Danger par aspiration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Toxicité aiguë : DL50/orale/rat = 2600mg/kg. 423 Toxicité orale aiguë - Méthode par classe de toxicité aiguë Conclusion/ Résumé : non toxique</li> <li>b) Irritation et corrosion : Provoque des brûlures</li> <li>c) Provoque des lésions oculaires graves</li> <li>d) Possibilité d'irritation du système respiratoire.</li> <li>e) PAS d'effet mutagène</li> <li>f) PAS d'effet cancérogène</li> <li>g) Aucun effet important ou danger critique connu</li> <li>h) Aucune</li> <li>i) Aucune</li> <li>j) Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire.</li> </ul>
11.1.5	Informations sur les voies d'exposition probables	<p>Ingestion : peu probable. Données inconnues</p> <p>Inhalation : données inconnues</p> <p>Contact avec la peau : Douleur ou irritation, rougeur, la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître</p> <p>Contact avec les yeux : Douleur larmolement rougeur</p>
11.1.6	Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	<p>Inhalation, ingestion : Aucune donnée spécifique</p> <p>Contact avec la peau : Douleur ou irritation, rougeur, la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître</p> <p>Contact avec les yeux : Douleur larmolement rougeur</p>
11.1.7	Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	Des effets sur la santé sont considérés comme peu probables, si le produit est utilisé selon les recommandations
11.1.8	Effets interactifs	Pas de données disponibles
11.1.9	Absence de données spécifiques	Pas de données disponibles
11.1.10	Mélanges	Pas de données disponibles
11.1.11	Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Aucun effet important ou danger critique connu
11.2	<b>Informations sur les autres dangers</b>	
11.2.1	Propriétés perturbant le système	Pas de données disponibles

	endocrinien	
	Conclusion/ Résumé	Non toxique.
<b>12</b>	<b>SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES</b>	
<b>12.1</b>	<b>Toxicité</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>12.2</b>	<b>Persistance et dégradabilité</b>	Facilement biodégradables par les plantes et le sol. Le produit ne montre aucun phénomène de bioaccumulation.
<b>12.3</b>	<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	On ne peut pas s'attendre à ce que cette substance soit bioaccumulable dans l'environnement au travers des chaînes alimentaires.
<b>12.4</b>	<b>Mobilité dans le sol</b>	Non disponible. Faible mobilité prévue dans le sol, d'après le log Koc.
<b>12.5</b>	<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Non Applicable Non Applicable
<b>12.6</b>	<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Aucune données disponibles
<b>12.7</b>	<b>Autres effets nefastes</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>13</b>	<b>SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION</b>	
<b>13.1</b>	<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	Produit : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.  Emballage : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.
	Code de liste des déchets	06 01 06* Autres acides
<b>14</b>	<b>SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</b>	
<b>14.1</b>	<b>Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	1759
<b>14.2</b>	<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (Phosphate d'urée, )
<b>14.3</b>	<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	8 
	<b>ADR/ RID</b>	1759
	<b>ADN</b>	Numéro d'identification du danger : 80

	<b>IMDG OACI/IATA</b>	Code tunnel (E)  Polluant marin : Non Horaires d'urgence (EmS) : F-A, S-B
<b>14.4</b>	<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5</b>	<b>Dangers pour l'environnement</b>	Non
<b>14.6</b>	<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Transport avec les utilisateurs locaux : S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.
<b>14.7</b>	<b>Transport en vrac conformément à l'annexe de la convention MARPOL et au recueil IBC</b>	Non applicable
<b>14.8</b>	<b>IMSBC</b>	Bulk Cargo shipping name : FERTILIZERS WITHOUT NITRATES Class 8 : produit corrosif Group C Non HME
<b>15</b>	<b>SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES</b>	
<b>15.1</b>	<b>Règlementations/ Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</b>	
	Reg. 1272/2008/CE	Le produit ne contient pas de substances pouvant être classées comme cancérogènes. 1 ou 2 selon Reg.1272/2008/CE et les mises à jour suivantes.
	Reg. 830/2015/CE (REACH)	Non applicable
	Risques particuliers	A notre connaissance, aucune autre réglementation nationale ou gouvernementale n'est d'application.
	Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)	Annexe XIV : Liste des substances soumises à autorisation : aucun des composants n'est répertorié
<b>15.2</b>	<b>Evaluation de la sécurité chimique</b>	Terminé
<b>16</b>	<b>SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS</b>	
<b>16.1</b>	<b>Abreviations et acronymes</b>	ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges DNEL = Dose dérivée sans effet DMEL = dose dérivée avec effet minimum mention EUH = mention de danger spécifique CLP CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables tPtB = Très persistant et très bioaccumulable bw = Masse corporelle

16.2	<b>Références bibliographiques</b>	<p>Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)</p> <p>Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)</p> <p>Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)</p> <p>Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen Règlement (CE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)</p> <p>L'indice Merck. Ed. 10 Manipulation et sécurité chimique</p> <p>Niosh - Registre des effets toxiques des substances chimiques</p> <p>INRS - Fiche Toxicologique</p> <p>Patty - Hygiène industrielle et toxicologie</p> <p>N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7 Ed., 1989</p> <p>Site web de l'Agence ECHA</p> <p>EU REACH IUCLID5 CSR.</p> <p>National Institute for Occupational Safety and Health, U.S. Dept. of Health, Education, and Welfare, Reports and Memoranda Registry of Toxic Effects of Chemical Substances.</p> <p>Sphera Solutions Inc., 4777 Levy Street, St Laurent, Quebec HAR 2P9, Canada. Règlement (CE) n ° 1272/2008 Annexe VI.</p>
16.3	<b>Changements comparés à la version précédente</b>	<p>Version 5.</p> <p>Date de modification : 22/03/2022</p> <p>Révision précédente : 15/02/2020</p> <p>Modification section 1.3</p>
16.4	<b>Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008[CLP] :</b>	<p>Classification</p> <p>Peau Corr./Irrit. 1B H314</p> <p>Justification</p> <p>Méthode de calcul</p>
	<b>Énoncés H pertinents (nombre et texte intégral) Texte intégral des classifications [CLP/SGH] Texte complet des courtes phrases R Texte intégral des classifications [DSD/DPD].</b>	<p>H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.</p> <p>Peau Corr./Irrit. 1B, H314 : CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B</p> <p>R34- Provoque des brûlures.</p> <p>C - Corrosif</p>
	<b>Note</b>	<p>Cette fiche de sécurité est conforme aux exigences établies par le Règl. 830/2015/UE Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer tous les documents qui régissent son activité. L'utilisateur prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation spécifique du produit. Toutes les exigences réglementaires mentionnées visent simplement à aider le destinataire à assumer ses responsabilités. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les informations de la présente fiche de données de sécurité ont été établies par la société Terra Aquatica sur la base de ses connaissances actuelles (fiche de données de sécurité des matières actives établies par le fabricant et autres données bibliographiques) à la date indiquée. Elles sont données de bonne foi. De plus, l'attention de l'utilisateur est attirée sur</p>

		<p>les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été créé. Le destinataire doit s'assurer qu'il n'est pas responsable de quoi que ce soit d'autre d'après d'autres textes que ceux mentionnés.</p> <p>Les informations décrivent les aspects de sécurité du produit. Elles n'ont pas pour objet de garantir des propriétés spécifiques.</p> <p>Il est de la responsabilité de nos clients d'observer les réglementations en vigueur.</p>
--	--	--